

**FICHE DE POSTE**  
**Plus de maîtres que de classes**  
Circulaire MEN n°2012-201 du 18 décembre 2012

Annexe 1

<p><b>Etablissements</b></p>	<p>Thouars A. France Argenton Les Vallées Mauzé Thouarsais primaire <b>Bouillé Loretz primaire 0,5</b> <b>Argenton l'Eglise élémentaire 0,5</b> <b>Saint Martin de Sanzay primaire 0,5</b> <b>Cersay primaire 0,5</b> <b>Massais élémentaire 0,5</b> <b>Bouillé St Paul élémentaire 0,5</b> Bressuire J. Ferry élémentaire Chiché primaire Cerizay Pérochon élémentaire Mauléon élémentaire Parthenay J. Prévert primaire <b>St-Maixent Wilson élémentaire 0.5</b> <b>St-Maixent Pérochon primaire 0.5</b> Mauzé sur le Mignon élémentaire  Niort J. Zay élémentaire  Niort Pérochon élémentaire  Niort Zola élémentaire Lezay élémentaire Brioux sur Boutonne élémentaire Chef Boutonne élémentaire <b>Sauzé Vaussais élémentaire 0,5</b> <b>Melle élémentaire 0,5</b> Niort P. Bert élémentaire Niort Coubertin élémentaire Niort Ferry élémentaire</p>	<p>Circonscription de Thouars Circonscription de Thouars Circonscription de Thouars <b>Circonscription de Thouars</b> <b>Circonscription de Thouars</b> <b>Circonscription de Thouars</b> <b>Circonscription de Thouars</b> <b>Circonscription de Thouars</b> <b>Circonscription de Thouars</b> Circonscription de Bressuire Circonscription de Bressuire Circonscription de Bressuire Circonscription de Bressuire Circonscription de Parthenay <b>Circonscription de St-Maixent/Niort</b> <b>Circonscription de St-Maixent/Niort</b> Circonscription de Niort Adjoint DASEN Circonscription de Niort Ouest pré-élémentaire Circonscription de Niort Ouest pré-élémentaire Circonscription de Niort Ouest pré-élémentaire Circonscription de Melle Circonscription de Melle Circonscription de Melle <b>Circonscription de Melle</b> <b>Circonscription de Melle</b> Circonscription de Niort Sud Circonscription de Niort Sud Circonscription de Niort Sud</p>
<p><b>Profil des postes d'adjoint</b></p>	<p>Ce dispositif repose sur l'affectation dans une école d'un maître supplémentaire.</p> <p>Cet emploi doit permettre la mise en place de nouvelles organisations pédagogiques, en priorité au sein même de la classe. Il s'agit, grâce à des situations pédagogiques diverses et adaptées, de mieux répondre aux difficultés rencontrées par les élèves et de les aider à effectuer leurs apprentissages fondamentaux, indispensables à une scolarité réussie.</p> <p>L'intervention d'un maître supplémentaire au sein d'une école s'inscrit dans le temps afin d'obtenir des résultats quantifiables (évaluation bilan des élèves concernés).</p>	
<p><b>Missions pédagogiques</b></p>	<p>L'objectif est de conduire chaque élève à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Il s'agit de prévenir la difficulté scolaire ou d'y remédier si nécessaire.</p>	

	<p>La priorité est donnée aux acquisitions relevant du niveau de CP. L'action sera prioritairement centrée sur l'acquisition des instruments fondamentaux de la connaissance (expression orale et écrite, mathématiques) et de la méthodologie du travail scolaire.</p> <p>Ce dispositif doit s'inscrire dans le cadre du projet d'école. Il prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les modalités d'intervention du maître supplémentaire en relation avec les titulaires des classes ;</li> <li>- les dispositifs de concertation et de régulation nécessaires.</li> </ul> <p>Aussi, différentes formes d'interventions pédagogiques peuvent être choisies :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la co-intervention dans la classe avec le maître titulaire ;</li> <li>- la prise en charge de groupes d'élèves en fonction de leurs besoins ;</li> <li>- la mise en œuvre de modes d'organisation pédagogique en équipes qui diffèrent de l'organisation en classes, toujours en cohérence avec l'esprit des cycles ;</li> <li>- (...)</li> </ul> <p>Le maître supplémentaire n'a pas vocation à remplacer un enseignant titulaire absent. Ce dispositif ne se substitue pas aux aides spécialisées (comme les RASED) qui gardent toute leur pertinence pour les élèves en grande difficulté.</p>
<b>Diplôme requis</b>	▶ Sans objet
<b>Postes d'adjoint Connaissances requis</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Maîtrise des savoirs enseignés</li> <li>▶ Connaissance du référentiel de compétences du professeur des écoles</li> <li>▶ Connaissance du système éducatif</li> </ul>
<b>Compétences attendues</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Capacité à analyser sa pratique professionnelle et à l'ajuster aux besoins des élèves</li> <li>▶ Capacité à mettre en œuvre des projets pédagogiques innovants et à s'inscrire dans des échanges de pratiques et de service</li> <li>▶ Ouverture d'esprit et travail en équipe indispensable</li> <li>▶ Adaptabilité</li> <li>▶ Dynamisme et disponibilité</li> <li>▶ Maîtrise des outils informatiques</li> </ul>
<b>Conditions particulières d'exercice</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Statut du poste : enseignant du premier degré</li> <li>▶ Modalités de service : sans objet</li> <li>▶ Affectation à titre définitif sur un secteur de collègue</li> </ul>
<b>Personne à contacter</b>	▶ Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 – M Prouteau Yann-Eric
<b>Modalités de candidature</b>	<p style="text-align: center;"><b>La demande doit être faite via le serveur SIAM du 1 avril 2016 -12h00- au 18 avril 2016 -12h00-</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les candidats seront entendus par l'inspecteur de circonscription concerné, de préférence dans l'école où le poste est implanté. L'entretien permettra de préciser la motivation des candidats pour ce type de poste et d'échanger sur la manière de l'appréhender. Un contact avec le directeur ou la directrice, sur la base du projet de l'école, est également attendu.</li> </ul>